



Peu de gens le savent,
mais la minuscule poche de votre jeans,
sert à déposer votre augmentation de salaire
à partir du 01/07/23

Déclaration liminaire :

M. le Président,

Le 12 juin dernier, le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique a annoncé une augmentation de la valeur du point d'indice **limitée à 1,5 %** alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 %. La CGT réclame à minima 10 % de hausse pour rattraper en partie l'inflation et le gel du point d'indice de ces dernières années. **Rappelons que la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires s'élève depuis 2010 à plus de 16 %.**

Il est aussi annoncé une revalorisation des plus bas échelons des catégories C et B qui avaient toutes le même nombre de points d'indice, afin de ne pas se retrouver en deçà du SMIC revalorisé. Cette mesure, qui ne change en rien les échelons terminaux, ne fait donc que **déporter le problème du tassement des grilles**, puisqu'elle fait démarrer la carrière avec une rémunération légèrement plus élevée et permet une progression (minime) entre les 1^{ers} échelons, mais, comme elle ne relève pas le plafond de fin de carrière, **la progression n'est vite qu'un leurre et est très largement insuffisante.**

La hausse tardive de **5 points d'indice attribué à tous au 1^{er} janvier 2024** ne comblera pas non plus les pertes intervenues.

Une prime non pérenne de pouvoir d'achat entre 300 et 800 euros est prévue. Mais elle est **dégressive** au regard du traitement perçu et ne concernera qu'une partie des agents. De plus, les conditions de son versement restent encore à définir.

Le paiement des jours de Compte Épargne Temps (CET) va être **revalorisé de 10 %**, se traduisant par une augmentation de 8 à 15 euros par jour indemnisé. Cette revalorisation était nécessaire. Mais les agents ne devraient pas avoir à se priver de congés pour gagner plus.

Bilan : hausse minime du point d'indice, du paiement du CET, prime exceptionnelle , ... **tout cela ne répond ni à nos attentes ni à nos demandes. Il s'agit de saupoudrage sans volonté globale de revoir dans son ensemble le traitement des fonctionnaires.** Si la question de la rémunération n'est pas l'unique paramètre expliquant le manque d'attractivité de nos professions, elle n'en reste pas moins un élément incontournable. Nous en parlerons justement lors de ce CSAL avec la présentation de l'observatoire interne 2023 !

La destruction de nos missions et les suppressions d'emplois sont également au cœur des préoccupations des agents de la DGFIP. En seulement 3 ans, les agents ont subi NRP, relocalisations (CGR à Limoges, antenne SIE à Nîmes, CDC Pro à Châlons-en-Champagne),

création du SDIF et près de 6 000 suppressions d'emplois (dont près de 150 à la DDFIP 34). Voici maintenant que nous apprenons par nos camarades CGT de la DRFIP 31 qu'un document issu d'un GT fait état de **27 suppressions d'emplois en SPF à la DDFIP 34 entre 2024 et 2027 (4 en 2024, 3 en 2025, 3 en 2026 et 17 en 2027)**. L'acharnement de la DG est-elle sans limite ???

Pour finir, à la Grande Motte le 25 avril dernier, le Ministre Gabriel Attal a déclaré : « *Ceux qui ont le temps, en pleine semaine, d'aller accueillir des ministres de 14 heures à 18 heures, à priori ce ne sont quand même pas les Français qui travaillent, qui ont des difficultés au quotidien pour boucler leurs fins de mois* ». Quel mépris pour les salariés mobilisés durant plus de 6 mois de grèves contre la réforme de la retraite à 64 ans !!! Quel mépris envers les représentants des organisations syndicales ! Nous étions au travail le matin, et si nos 2 ministres avaient prévu un temps pour le dialogue social lors de leur venue au Centre des Finances Publiques de Lunel, nous n'aurions pas eu à faire cette partie de cache cache lors de leur déplacement dans l'Hérault.

Restructurations, destructions d'emplois, saccage de nos missions, salaire en berne, dialogue social de façade, voici ce que nous impose la DG.

Réponse de la Direction :

Les chiffres concernant le SPF sont corrects. Néanmoins, ce ne sont pas de suppressions mais des transferts d'emplois vers le SAPF. Ceci était prévu à la création des SAPF. La Direction précise aussi que la DDFIP 34 va continuer de travailler avec le SAPF de Bergerac (et non celui d'Autun comme prévu initialement). De plus elle s'est portée candidate pour une **expérimentation sur les rejets pour ordre** et a été retenue par la DG.

Pour la CGT FP 34, transfert d'emplois vers SAPF = suppressions d'emplois dans le 34. Arrêtons de jouer sur les mots !

Prise en charge par les comptables de la DGFIP (SIE/PRS) du recouvrement des créances non soldées de la DGDDI (pour avis)

En juin 2018, dans le cadre du « programme action publique 2022 » a été lancée la réforme d'unification du recouvrement des créances publiques. Ce mouvement conduit à **concentrer à la DGFIP le recouvrement des taxes de nature fiscale** et se traduit notamment par un **transfert des taxes gérées par la DGDDI vers la DGFIP**.

Les transferts des restes à recouvrer s'échelonnent selon un calendrier, en fonction du type d'imposition concernée, **de septembre 2023 jusqu'au 1er janvier 2026 au plus tard**.

Le premier transfert interviendra le 13 septembre 2023 et portera sur les restes à recouvrer des taxes suivantes :

- * la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR),
- * les taxes intérieures de consommation sur l'électricité (TICFE), sur le gaz naturel (TICGN) et sur les charbons, les houilles, les lignites et les cokes (TICC),
- * la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Nos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

- * la taxe sur la valeur ajoutée sur les produits pétroliers (TVAP),
- * les contributions sur les boissons non alcooliques (BNA).

A la date du 31 mars 2023, le stock national de restes à payer était de 982 en nombre pour un montant de 102,77 millions d'euros. **Nous n'avons aucune information sur le montants et le nombre de créances transférées à la DDFIP 34. Aucun transfert d'emploi n'est prévu.**

Les créances transférées seront prises en charge (PEC) manuellement dans Médoc. La CGT FP 34 a demandé qui traitera cette PEC manuelle : services des impôts des entreprises (SIE), Direction ? Pour le moment la Direction l'ignore. Cela dépendra de la volumétrie et des enjeux, qui à ce jour sont, on vous le rappelle, **inconnus** ! Le recouvrement sera ensuite assuré par les SIE territorialement compétents selon les mêmes règles que la TVA.

La deuxième vague de transfert portera sur les restes à recouvrer du droit annuel de francisation et navigation (DAFN) et du droit annuel de passeport (DAP). Les vagues suivantes concerneront les accises sur les alcools, les boissons alcooliques et les tabacs (contributions indirectes), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et ses deux taxes associées, la taxe spéciale de consommation (TSC) et la taxe incitative relative à l'utilisation d'énergie renouvelable dans le transport (TIRUERT) ainsi que les amendes judiciaires. **Nous n'avons aucune information sur les dates de transferts.**

La CGT FP 34 a demandé **qui traitera les contentieux ?** Et si c'est la DGDDI, comment transférer la demande ? A ce stade, la Direction n'a **aucun élément de réponse, ni contact avec la DGDDI.**

La CGT FP 34 a exprimé ses inquiétudes quant à la **formation** des agents de SIE, d'autant que les vagues suivantes seront plus impactantes au vu des types de RAR de taxes transférées. Le Directeur partage cela et a indiqué que la Direction réfléchit au fait de former tous les agents de SIE ou certains. Par ailleurs, la Division des Professionnels prépare des fiches et des formations flash de mise à niveau sur ces taxes.

Vous l'aurez compris, pour un transfert au 13/09/23, c'est la grande inconnue ! La CGT FP 34 ne peut être favorable à un point qui déshabille la DGDDI et participe à son démantèlement ! Nous ne pouvons aussi tolérer le flou qui règne à 2 mois de ce transfert ! Nous avons donc voté contre. Les deux autres organisations syndicales ont fait de même. Aussi, ce point sera à nouveau présenté pour avis en CSAL, jeudi 6 juillet.

Création du SAID Bord de mer au 01/01/2024 à la demande du SIP Ouest Hérault (pour avis)

La Direction nous explique qu'actuellement, un SAID (secteur) est rattaché à Agde et qu'il est compétent pour les 6 communes suivantes : Agde, Portiragnes, Sérignan, Valras-Plage, Vendres et Vias. Pour l'ensemble de ces communes, les déclarations d'impôt sur le revenu et avis d'imposition mentionnent l'adresse de l'antenne d'Agde. Or, l'indication de l'adresse de l'antenne d'Agde n'est pas totalement pertinente pour les usagers domiciliés sur les communes de Portiragnes, Valras-Plage, Sérignan et Vendres. En effet, ces 4 communes sont plus proches sur le plan géographique de la commune de Béziers. Il est donc proposé la création, au 01/01/2024, du SAID Bord de Mer géré à Béziers et conduisant au **transfert des 4 communes de Portiragnes, Sérignan, Valras-Plage et Vendres.** Agde et Vias resteront de la compétence de l'antenne d'Agde.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

Dans les documents, nous apprenons que ce SAID est créée à la demande du chef de service du SIP Ouest Hérault. Les agents de l'assiette n'ont pas été associés à cette réflexion et ne sont au courant de rien.

Nous avons indiqué à la Direction que cela aura pour effet de **transférer la charge d'accueil** de 4 communes importantes vers l'accueil de Béziers. La Direction nous a répondu qu'il y a plus de moyens à Béziers. En cette fin de campagne IR, les collègues de l'accueil apprécieront...

La CGT FP 34 est très attachée à la notion de service public. Elle défend aussi les agents. La Direction nous vend ce point comme étant dans l'intérêt des usagers. Rappelons que la DG faisait de même pour le NRP... Comment pouvons-nous voter sans savoir ce que les agents en pensent ? Rappelons que nous sommes représentants des personnels, élus en CSAL.

La CGT FP 34 s'est donc abstenue ; Solidaires et FO ont voté pour.

[Création du Centre de Contact des Professionnels à Châlons-en-Champagne au 01/09/2023 \(pour information\)](#)

Sur ce point encore, les documents sont **incomplets**. La Direction nous informe qu'une audio se tient le soir même et admet le peu d'information alors que la création est imminente.

Au 1er septembre 2023, sera créé un **centre de contact des professionnels (CDC Pro) à Châlons-en-Champagne** qui prendra en charge l'accueil à distance des usagers professionnels des départements de l'Hérault (34), de l'Essonne (91) et du Val-d'Oise (95). A ce titre, les agents du centre de contact des professionnels assumeront principalement **quatre missions** sur leur périmètre de compétence géographique :

- répondre aux appels téléphoniques des usagers actuellement adressés aux SIE
- accompagner les usagers dans leurs démarches auprès des services de la DGFIP et dans l'utilisation des services en ligne via les outils spécifiques d'assistance à distance dont ils disposeront (notamment navigation assistée et tchat) ;
- traiter les courriels reçus via la messagerie électronique ;
- assurer les actes de gestion de premier niveau découlant des informations recueillies lors de l'accueil des usagers.

Ils auront également pour rôle de **prendre des rendez-vous** (téléphoniques et/ou physiques) **auprès des SIE** lorsque la demande de l'utilisateur le nécessitera. **L'accueil physique continuera donc à relever des SIE qui continueront également de répondre aux questions que le CC Pros n'aura pas pu traiter.** Cela concernera essentiellement les dossiers nécessitant une analyse et une prise de décision sur le fond.

Niveau emplois, au CDC Pro c'est la catastrophe ! Encore une fois, la DG décide de relocaliser des emplois et de déshabiller notamment le 34, mais le CDC Pro n'attire pas les agents. Les chiffres parlent d'eux-même :

CC Pros de Châlons-en-Champagne (DDFiP 51)										
Grades	Cible	Appels à candidature B stagiaires 09/22)	Appels à candidature (04/23)	Mvt général	Reste à pourvoir	Taux de couverture après mouvements	Droit de tirage contractuels	Demande contractuels supplémentaires	Reste à pourvoir après recrutements contractuels	Taux de couverture si recrutements de contractuels
IP/IDIV	2	0	1	0	1	50%	0	0	1	50%
A	7	0	7	0	0	100%	-	-	-	100%
B	37	9*	2	0	26	30%	3	11	12	68%
C	3	0	0	0	3	0%	0	3	0	100%
Total	49	9	10	0	28	39%	3	14	13	73%

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

Un premier scénario de cadencement de transfert de charge des SIE du 34 vers le CDC Pro était prévu. Il devait permettre un temps de formation des agents du CDC Pro et une bascule de charge progressive courant automne 2023. Il était conditionné à une situation d'effectif totalement pourvu. **Ce scénario est donc abandonné.** Un second scénario est envisagé. Il prévoit un **décalage de transfert de mission au printemps 2024.** La Direction nous a indiqué que la décision finale interviendra vers le 24 juillet. A suivre...

La CGT FP 34 réaffirme que la création de ce CDC Pro à Châlons-en-Champagne est vouée à l'échec ! Les SIE de l'Hérault ont perdu 17 emplois, 17 agents formés et compétents assurant leurs missions, au profit d'un CDC qui n'attire personne. Il n'est même pas certain que des contractuels postulent. Et quand bien même, des agents en CDD ne sont pas une solution pérenne !

[Bilan campagne IR 2023 \(pour information\)](#)

Un mot résume cette campagne tant pour les usagers que les agents : l'HORREUR !

La Direction l'avoue, il n'y a pas eu une mais deux campagnes : **Impôt sur le Revenu (IR) et Gérer Mon Bien Immobilier (GMBI).** Annoncé comme simple, GMBI s'avère en réalité complexe. L'ergonomie de l'application, peu intuitive, a suscité de nombreuses interrogations de la part de nos usagers, ce qui a généré une saturation de tous nos canaux d'accueil : physique, téléphonique (y compris le renfort national) ou E-contact. D'ailleurs la DG vient de reculer la date limite du 30/06 au 31/07, et pour la CGT FP 34, il n'est pas certain que cela suffise.

Tous canaux confondus, l'accueil augmente de façon marquée entre 2022 et 2023 : + 20,3 % avec 69 302 contacts en 2023 contre 57 587 en 2022.

Pour l'accueil physique : +36 %.

Pour les e-contacts : + 75 %. Le matin du CSAL, 27 /06, le stock d'e-contact à traiter était de 17 500 : 14 000 SIP, 3500 SDIF.

La CGT FP 34 a souligné le manque d'information aux SIE concernant GMBI. La Direction consent que l'impact a été sous estimé.

Nous avons aussi porté le sentiment de l'encadrement et des agents de SIP : durant cette campagne ils ont subi le rythme oppressant de conception et respect des plannings (convivance, e-contact, accueil). La Direction indique en avoir conscience. Elle avait prévu une réunion après le CSAL, avec les chefs de SIP, afin notamment de fixer des priorités et « apaiser » les choses. Cela semble un peu tard.

[Présentation de l'observatoire interne 2023 \(pour information\)](#)

Un taux de participation à seulement 39 % pour la DDFIP 34. Nous avons indiqué à la Direction que les agents sont assommés « d'enquête » en tout genre, sans pour autant avoir l'impression que leur avis soit pris en considération. De plus, avec le manque d'effectif, répondre à l'observatoire n'est pas leur priorité.

Voici ce qui ressort de l'observatoire interne 2023 : les agents sont désabusés, inquiets, fatigués, mal rémunérés, sans perspective de carrière ; la Direction évolue dans le mauvais sens et beaucoup trop vite ; un management qui manque d'écoute.

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

Pour la CGT FP 34, c'est bien de constater. A présent la DG doit entendre les agents !!!
Les résultats de cette enquête devraient être publiés sur Ulysse 34, comme l'an dernier.
Prenez-en toutes et tous connaissance. En 2024, soyons plus nombreux à y répondre !

Lors de ce point, la CGT FP 34 a interpellé le Directeur sur le fait suivant : nous sommes d'accord qu'il ne peut rien pour l'emploi, les rémunérations, les réformes. Par contre, c'est bien lui qui a la main pour « offrir » **une journée d'autorisation d'absence exceptionnelle supplémentaire** à l'ensemble des agents de la Direction (cas de 2 ponts naturels sur l'année) Pour rappel, une seule journée d'autorisation d'absence est accordée par la DG. Nous avons donc réitéré notre demande. Nous lui avons également demandé de rappeler aux chefs de services, **la nécessité des moments conviviaux (repas de fin d'année, de fin de campagne, avant congé d'été, ..) avec l'après-midi neutralisée pour les participants.** Le Directeur n'a pas souhaité répondre pour l'octroi de la seconde journée pour pont naturel. **Cependant, il est favorable à notre proposition d'organisation d'un moment convivial avec l'après-midi neutralisée.** Il a indiqué qu'il laissera l'organisation au soin du chef de service.

[Présentation du tableau de veille sociale \(TBVS\) sur l'année 2022 de la DDFIP 34 \(pour information\)](#)

Le service RH a été destinataire, en 2022, de 31 fiches de signalement d'incident soit un niveau comparable à celui de l'année 2021. **12 fiches de signalement émanent des SIP, dont 5 du SIP Millénaire. 10 fiches proviennent de la trésorerie Hérault amendes. Ces deux services sont à l'origine de près de la moitié des fiches de signalement (15/31).** La Direction a confirmé la décision prise en FS de nous faire remonter tous les incidents connus par les RH, car nous savons bien que **tous ne donnent pas lieu à des fiches de signalement.**

Le nombre des **écrêtements** des horaires variables est en hausse (+0,49%). Il en est de même pour le volume horaire écrêté (+1,12%). Cela s'explique en partie par le fait que certains services ont connu en 2022 des sujétions particulières pérennes ou ponctuelles. **La CGT FP 34 a demandé que les agents concernés puissent avoir réparation pour leurs heures perdues.** Si tu es concerné, contacte-nous.

La CGT FP 34 a alerté la Direction sur le fait que **19 services sont détectés comme potentiellement en difficultés** suite à l'analyse de ce TBVS. C'est énorme !

La CGT FP 34 a également souhaité interpeler la Direction sur la **situation de l'antenne de Lamalou : au 01/09, l'effectif réel sera d'un seul agent.** Quid de la sécurité pour cet agent qui se retrouve seul (accueil le matin), quid des congés et absences non prévisibles (maladie,..) ? Ce n'est pas tenable pour cet agent. La Direction nous a indiqué être au courant. Elle prévoit le recours à un C contractuel et un EDR pérennisé. Pour la CGT FP 34, ce n'est pas la solution de recourir systématiquement aux contractuels ! D'autant qu'il faut qu'il y ait des candidats ! Notre Direction l'avoue : Lamalou n'attire pas... Concernant le recours aux EDR, ils ne devraient pas être là pour remplacer des postes vacants !

Nous nous sommes aussi montrés favorable au rajout l'année prochaine d'**indicateurs complémentaires** tels que :

- le taux d'agents par service ayant effectué une demande de mutation ,
- le nombre de vœux formulés par demande de mutation et par service de départ,
- le nombre de demande de mutation par service de destination

Cela permettrait de mettre en évidence les services les plus attractifs et au contraire, ceux que les agents essaient de fuir.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

Point d'étape sur les travaux immobiliers (pour information)

Nous n'avons pas eu plus d'information que lors de la FS (ex CHSCT) du 25 mai dernier ([cf CR sur notre site](#)).

Point sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents (pour information)

La CGT FP 34 a rappelé qu'elle tient à ce que **chaque site ait la part du fonds qui lui revient en fonction des effectifs implantés au TAGERFIP 2022**. C'était une des conditions pour que nous votions les opérations lors du CTL du 14/04/2022([cf notre CR](#)). Il semblerait que la Direction ait perdu cela de vue. **Vos élus CGT FP 34 ont de la mémoire et de la ténacité.**

A **Apollo**, la Direction ne trouve pas d'endroit satisfaisant pour installer le **baby-foot** (problème de bruit pour les bureaux autour). Les organisations syndicales ont proposé leur local. La Direction a accepté.

Concernant le site de **Pézenas**, nous avons informé la Direction que **la salle de restauration est trop petite** (8 places). **Une solution complémentaire est à l'étude** avec l'aide de la délégation FS (ex CHSCT), en visite à Pézenas le 28 juin. **La CGT a également effectué une demande** auprès de l'action sociale pour que le site soit équipé avec **frigo et micro-onde supplémentaires**.

Lors de la FS du 25 mai, nous avons demandé un point sur les travaux de déplacement de cloison (à la charge de la DDFIP) pour **agrandir la cantine de Sète**. Ceci était un préalable à l'installation des éléments votés en CTL avec le budget de ce fonds (fauteuil, canapé, table basse, ...) . La Direction devait ré ouvrir le dossier et revenir vers nous. Nous avons donc redemandé des précisions lors de ce CSAL. La Direction indique que les travaux relatifs aux espaces d'archives sont en cours et rendent impossible l'agrandissement de la cantine. La CGT FP 34 affirme que c'est encore possible et qu'à moins de vouloir accueillir des archives départementale, l'espace actuellement fini pour les archives est suffisant. De plus, nous avons voté l'agrandissement en CTL. La CGT se sent garant du fait que les agents obtiennent leur salle de restauration et leur espace de détente. En CSAL, nous avons été la seule OS à tenir bon. Le lendemain, la délégation FS (ex CHSCT) était en visite à Sète. Elle s'est positionnée en faveur de ce que nous avons défendu en CSAL. La Direction étudie donc une solution qui nous sera présentée au prochain CSAL, jeudi 6 juillet.

D'autres points d'étapes sont prévus en CSAL. **La CGT Finances Publiques 34 continuera d'être vigilante afin que les dépenses effectuées soient bien celles demandées par les agents, validées en GT et votées en CTL.**

Lors du CTL du 04/10/22 nous avons rejeté la dépense des **kits de réparation vélo**. Cela avait donc été payé par la Direction. Nous avons demandé en CTL de novembre 2022 à ce que les agents puissent en bénéficier. Une info devait être faite sur Ulysse 34. Cela n'a pas été fait. Nous avons relancé la Direction sur ce sujet.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

Généralisation du processus de numérisation et de correction dématérialisée des copies des concours (pour information)

Le processus actuel au niveau des écrits des concours (phase de pré-admissibilité et d'admissibilité ou d'admission) repose sur la circulation des copies des candidats (entre les centres d'examen et le centre des concours de Lille). Il fait donc courir à chaque concours un risque de perte de copies, qui, s'il est marginal, se réalise cependant parfois et nécessite de réorganiser les épreuves.

Il a été procédé à l'**expérimentation** d'un nouveau processus sur le concours d'inspecteur principal 2023 et sur le concours de contrôleur 1ère classe. Ce processus a consisté à **scanner les copies à l'issue des épreuves et à les transmettre aux correcteurs sous format dématérialisé**. Ces deux expérimentations ont montré que ces travaux de scannage étaient simples et rapides à réaliser.

Le bilan positif de ces deux expérimentations a permis de valider le principe de la généralisation du dispositif à compter du mois de septembre 2023.

Questions diverses :

- Lors du CTL du 22/11/2022 et du CSAL du 20/04/2023 nous avons demandé ce qu'il en était sur le fait de rassembler les hébergés sur une même structure (même si se pose toujours le problème de budget qui ne sont pas autonomes). La réponse qui nous avait été faite était qu'une étude était en cours et qu'une décision devrait être prise en fin d'année. Quand est-il ?

Il y a 15 jours, s'est tenue une réunion en présence des chefs de SGC et des Trésoreries Hospitalières, et des agents en charge des hébergés. Il en ressort que l'urgence n'est pas dans le regroupement mais dans l'organisation de la mission. La Direction veut donc mettre en place un référent, animer le réseau, uniformiser les méthodes de travail, demander dans chaque poste qu'un binôme soit en charge des hébergés et stopper le SAR (6 établissements). Un point sera fait après mise en place de tout cela, et le regroupement sera alors étudié.

- Lors du CSAL du 20/04, la CGT FP 34 a demandé une augmentation d'heures de ménage Béziers Verdier. La Direction devait refaire un point ménage sur tous les sites. Où cela en est-il ?

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine Formation Spécialisée (ex CHSCT) prévue le 19 septembre.

- Par un courrier du 26/06/23, vos représentants de l'intersyndicale CGT, Solidaires, FO Finances Publiques au comité de l'action sociale (CDAS) ont envoyé à la présidente de l'AGRA un courrier d'alerte concernant la restauration du CFP de Mosson.



Montpellier, le 26/06/2023

Madame la Présidente de l'AGRA,

Nous vous alertons sur les conditions de travail de notre cuisinier Sébastien et la baisse de qualité des repas qui nous sont proposés au Centre des finances publiques de la Mosson.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le contrat que notre administration a signé avec Compass stipule la présence de :

- 1 cuisinier à temps plein,
- 1 aide de cuisine à temps partiel 5 jours/ semaine.

Or, nous déplorons que notre chef cuisinier travaille seul depuis plusieurs semaines. Nous le trouvons surmené ayant de plus en plus de mal à « accuser le coup »,

LA QUALITÉ DES REPAS

Concernant les repas, nous constatons un choix plus restreint, une baisse de qualité malgré les efforts du Chef cuisinier (ci-joint courrier d'information Eurest), contrarié de ne pouvoir offrir des repas diversifiés et de qualité.

Nous exigeons le respect du contrat signé avec Compas/Eurest et la présence d'une aide cuisinière tous les jours afin de seconder Sébastien et de retrouver un service de qualité identique à son arrivée.

L'intersyndicale.

Note aux usagers du restaurant

Comme vous le savez, la restauration est frappée par une crise sans précédent :

Nous ne traversons pas une, mais deux crises majeures.

La première est alimentaire : la crise énergétique, la guerre en Ukraine et des conditions climatiques dégradées ont provoqué une pénurie mondiale et une inflation historique des prix des matières premières.

La seconde est humaine : comme toutes les sociétés de restauration, nous luttons pour recruter du personnel qualifié, sur un marché du travail en transformation. Le recours accru à l'intérim a un impact direct sur la qualité de notre service et nos résultats.

Sachez que nous sommes déterminés à continuer de vous offrir des repas de qualité et équilibrés mais il faudra s'attendre dans les prochaines semaines à trouver une offre un peu moins diversifiée.

Je tiens aussi à m'excuser par avance de l'attente au niveau du self moi-même subissant également les effets de cette crise. Merci de votre compréhension.



Présente au CSAL, la présidente de l'AGRA a souhaité y répondre. Elle a téléphoné à Eurest/Compas et dès jeudi 29/06, un aide de cuisine sera remis.

Elle complète en indiquant qu'Eurest/Compas demande une augmentation de + 14 % sur la partie alimentaire et + 10 % sur les frais fixe. Or les cantines de Béziers et Mosson rencontrent des difficultés de fréquentation (sous le seuil des 34 agents/jour).

Au dessus de 34 agents par midi, le repas coûte à l'AGRA 17€, alors qu'à plus de 34 agents, cela revient à 10€.

Les 2 restaurants administratifs sont déficitaires pour un total de plus de 240 000€. Une augmentation des tarifs par Eurest n'est donc pas vivable.

La présidente nous a indiqué qu'une mise en concurrence via appel d'offre est envisagée.

**Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34**